

● (2100)

Les députés de Peace River (M. Baldwin) et de Halifax-East Hants (M. McCleave) s'expriment dans le langage désincarné des gens de robe; quant à moi, ce qui me préoccupe, ce sont les souffrances, les misères et les injustices que ce genre de règlement entraîne dans son sillon.

Comme l'a signalé le député de Peace River, nous connaissons tous des exemples. Pour ma part, je ne peux pas me contenter d'aller demander au ministre de régler le problème, comme le préconise le député d'Assiniboia (M. Goodale). Je dois passer par les fonctionnaires et ils se défendent de pouvoir contourner les règlements.

J'aimerais donner un autre exemple qui touche chaque député et sa famille. Il y a un règlement du ministère des Transports qui prévoit qu'une compagnie d'aviation qui transporte des voyageurs au Canada—que ce soit Pacific Western, Air Canada, CP Air ou quelque autre—est tenue d'avoir une assurance passagers. C'est la volonté du gouvernement canadien et c'est très bien ainsi. Si ma mémoire est fidèle, le montant de l'assurance est de \$45,000. Il n'est pas vraiment nécessaire de prendre une autre assurance pour un voyage en avion, car le Parlement en prévoit déjà une. Mais qu'arrive-t-il en cas de collision, comme ce fut le cas hier aux îles Canaries, et que les parents meurent? Ce règlement ne s'applique pas parce que les compagnies d'assurance ne paieront que si la responsabilité est établie.

Combien de personnes à charge de la centaine de Canadiens qui sont morts dans un écrasement à Toronto il y a quatre ans ont été indemnisés? Chaque député obtient un billet gratuit pour rentrer dans sa circonscription à chaque fin de semaine et il est automatiquement assuré pour une somme de \$45,000; mais s'il meurt, les primes d'assurance ne seront pas versées automatiquement à moins que la responsabilité de la compagnie aérienne ne soit établie. Dans le cas d'Air Canada et du ministère des Transports, il faudrait tenter des poursuites devant deux tribunaux différents parce que l'une des parties est une société de la Couronne. Il en coûte de \$50,000 à \$100,000 pour tenter une poursuite, ce qui fait que l'homme moyen—ou même le riche—n'a aucune chance de toucher l'assurance. Tout ce qu'ils peuvent faire c'est s'unir pour tenter une poursuite.

Bien que les propositions du député de Peace River ne soient pas parfaites, elles sont toutefois raisonnables, positives et constructives et la Chambre devrait en tenir compte. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un discours politique.

En me basant sur les deux types de règlements que j'ai présentés ce soir, j'aimerais que le Parlement suive l'exemple d'autres assemblées législatives et institue un comité statutaire. Cela veut simplement dire que le gouvernement ne pourrait pas empêcher le comité de se réunir, que le comité serait institué par voie législative et non pas par la volonté du gouvernement. Le comité serait autorisé à examiner tous les règlements. Dans le cas d'injustice, il le signalerait, laissant agir l'opinion publique.

Le profane qui écouterait le débat de ce soir ne trouverait pas que l'examen de textes réglementaires par un comité est

Textes réglementaires

une question juridique mais plutôt une réaction à des sentiments humains très profonds. Ces sentiments humains profonds font surface lorsque des cas précis font l'objet d'un examen. J'en ai donné deux exemples et je suis certain que presque tous les députés et les partis pourraient faire de même.

Le gouvernement pourrait accepter ce rapport sans que cela nuise à son prestige. Il pourrait accepter ce rapport et ne pas se contenter de dire «tout va bien». Il pourrait nous accorder un comité statutaire. L'Australie en a un, bien qu'il ne traite pas de ce sujet mais d'un autre. Outre le comité statutaire, il est prévu en Saskatchewan que l'assemblée législative ne pourra s'ajourner tant que le comité statutaire n'aura pas fini ses travaux; cela oblige les fonctionnaires à divulguer les renseignements voulus afin de se débarrasser des législateurs. Il fallait quelqu'un de rompu aux détails juridiques comme le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) pour proposer un tel amendement. Avec un comité statutaire et les idées pratiques du Nouveau parti démocratique en Saskatchewan faisant que l'assemblée législative ne peut s'ajourner tant que toutes les questions n'ont pas été résolues, les députés sont en mesure de mettre le grappin sur certains fonctionnaires et obtenir des réponses.

Il ne s'agit pas d'un simple débat sur une question purement théorique; cela touche l'essence même de l'être humain. Nous demandons simplement qu'on nous permette d'éliminer ces injustices de nos règlements et autres textes réglementaires.

● (2110)

[Français]

M. Aibert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, notre société connaît depuis un quart de siècle, et principalement depuis une quinzaine d'années, une évolution que nous a apportée le développement de la technologie, laquelle a connu une ascension vertigineuse durant le dernier conflit mondial. Depuis, elle a fait des pas de géant. Qu'il me suffise de mentionner, par exemple, l'avènement de la télévision et sa pénétration dans presque tous les foyers canadiens, l'évolution des communications par satellites, qui permet, par exemple, à la population canadienne, et plus spécialement à ceux qui s'y intéressent, de suivre une intervention chirurgicale pratiquée à Terre-Neuve, de Montréal, Québec, Sept-Îles, Gaspé, ou même des Îles-de-la-Madeleine. Il est même possible de communiquer avec le chirurgien et de lui donner des conseils. Au Canada, l'évolution permet également une accession quasi universelle aux études supérieures et aux voyages à l'étranger de plus en plus nombreux que font les Canadiens.

Les voyages pour l'échange d'étudiants non seulement inter-provinciaux mais internationaux. Monsieur le président, tout cela a contribué grandement à éveiller la population au désir de plus en plus grand d'information. Le Canadien veut savoir ce qui se passe et comment et pourquoi son gouvernement, payé de ses deniers, agit de telle ou telle façon ou comment son administration publique le fait agir de telle ou telle façon. Le Canadien, par exemple, veut savoir si l'augmentation du coût de l'affranchissement postal proclamée par ordre en conseil l'an dernier a été faite en conformité ou en marge de la loi.